

n° 2022/05	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SÉANCE DU 29 MARS 2022	Conseillers en exercice : 19
Département du LOIRET		Présents : 16
Commune de SERMAISES		Votants : 17

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme AUVRAY Chantal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par M. BRUNEAU James, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 045-214503104-20220329-DB202205B-BF

libellé	investissement		fonctionnement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	243 284,74	-	-	398 762,55	243 284,74	398 762,55
Opérations de l'exercice	606 659,05	1 030 055,47	1 133 999,43	1 422 550,00	1 740 658,48	2 452 605,47
TOTAUX	849 943,79	1 030 055,47	1 133 999,43	1 821 312,55	1 983 943,22	2 851 368,02
Résultats de clôture	-	180 111,68	-	687 313,12	-	867 424,80
Restes à réaliser	353 762,00	185 806,00	-	-	353 762,00	185 806,00
TOTAUX CUMULÉS	1 203 705,79	1 215 861,47	1 133 999,43	1 821 312,55	2 337 705,22	3 037 174,02
RÉSULTATS DÉFINITIFS (après RAR)	-	12 155,68	-	687 313,12	-	699 468,80
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET DU SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés	-	159 877,97	-	126 022,21	-	285 900,18
Opérations de l'exercice	24 694,37	57 483,20	242 760,81	270 885,22	267 455,18	328 368,42
TOTAUX	24 694,37	217 361,17	242 760,81	396 907,43	267 455,18	614 268,60
Résultats de clôture	-	192 666,80	-	154 146,62	-	346 813,42
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULÉS	24 694,37	217 361,17	242 760,81	396 907,43	267 455,18	614 268,60
RÉSULTATS DÉFINITIFS (après RAR)	-	192 666,80	-	154 146,62	-	346 813,42
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	-	12 890,81	-	280 792,23	-	293 683,04
Opérations de l'exercice	166 693,21	153 512,80	275 438,85	346 803,40	442 132,06	500 316,20
TOTAUX	166 693,21	166 403,61	275 438,85	627 595,63	442 132,06	793 999,24
Résultats de clôture	289,60	-	-	352 156,78	-	351 867,18
Restes à réaliser	3 000,00	-	-	-	3 000,00	-
TOTAUX CUMULÉS	169 693,21	166 403,61	275 438,85	627 595,63	445 132,06	793 999,24
RÉSULTATS DÉFINITIFS (après RAR)	3 289,60	-	-	352 156,78	-	348 867,18

libellé	investissement		fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	recettes	Dépenses	recettes	dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE BUDGET DU LOTISSEMENT "ROUTE DE MALESHERBES"						
Résultats reportés	-	219 696,78	-	8 434,56	-	228 131,34
Opérations de l'exercice	219 696,78	3 702,22	3 702,22	68 651,00	223 399,00	72 353,22
TOTAUX	219 696,78	223 399,00	3 702,22	77 085,56	223 399,00	300 484,56
Résultats de clôture	-	3 702,22	-	73 383,34	-	77 085,56
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULÉS	219 696,78	223 399,00	3 702,22	77 085,56	223 399,00	300 484,56
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	3 702,22	-	73 383,34	-	77 085,56

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion votés ce jour, relatifs aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signés au registre des délibérations : Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine - M. COULON Joël - M. BOUILLON Robert - Mme PEURON Françoise - M. CHALANDARD Jean-Louis qui a donné procuration à Mme AUVRAY Chantal – M. RIVET Vincent – M. MERCIER Denis – M. SA DE OLIVEIRA Orlando – Mme DOS SANTOS Sabine - Mme MACÉ Sophie – M. ZANIER Walter - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey – Mme MARTINS Gaëlle – Mme LÉAL Cati.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022 Affiché le ID : 045-214503104-20220329-DB202205B-BF
--



La Présidente,

Chantal AUVRAY

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans (Tribunal administratif d'Orléans ; 28, rue de la Bretonnerie ; 45057 Orléans Cedex 1- tél. : 02 38 77 59 00 - Fax : 02 38 53 85 16 - greffe.ta-orleans@juradm.fr ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

